

# Jugement reporté pour les femmes de chambre

## **Les femmes de chambre licenciées**

par la société Arcade devront attendre le 10 septembre pour savoir si elles sont réintégrées. Les juges prud'homaux n'ont pas réussi hier à se mettre d'accord et ont demandé l'intervention d'un juge du tribunal d'instance. Huit femmes de chambre avaient été licenciées pour « faute lourde » après leur « visite » le 29 mars au siège d'Arcade, l'un des principaux sous-traitants de la chaîne d'hôtels Accor. En grève depuis le 7 mars, elles étaient venues protester contre les « cadences intenable » et les « salaires de misère ». Guy Auneau, le directeur, aurait



DOLCE VITA / 20 MINUTES

été « molesté puis séquestré ». Faux, répond le syndicat SUD-Nettoyage, pour qui ces personnes « ont été punies pour avoir fait grève ». Depuis, plusieurs de leurs collègues poursuivent le mouvement. Une manifestation de soutien a ainsi été organisée hier devant le conseil des prud'hommes. **G.F.**

**Pour nous contacter :**  
[grandparis@20minutes.fr](mailto:grandparis@20minutes.fr)